



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 27 juin 2022
Séance du 13 juin 2022

10 Associations creilloises - subventions « Creil c'est l'été » 2022

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL OUSTI, ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme TALL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme HAMADOUCHE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : MM EL MOUSSAOUI, LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, MM NACHITE, FACCHINI 6
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 33
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : 0

■ Date de la convocation : 21/06/2022

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Il participe, par ses activités régulières et ses animations, à la vie de la cité. Tout au long de l'année, il contribue à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

❖ OPÉRATION « CREIL, C'EST L'ÉTÉ »

La ville de Creil apporte également une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions c'est pourquoi dans le cadre de l'édition 2022 de « Creil c'est l'été », il est proposé au conseil municipal d'octroyer les subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

L'édition 2022 de Creil c'est l'été rassemblera les Creilloises et Creillois du 9 juillet au 6 août 2022. Dans la continuité de l'édition 2021 les activités proposées auront vocation à refléter la richesse et les ressources des associations Creilloises en offrant une programmation pluridisciplinaire permettant rencontres échanges et partages.

Pour cette nouvelle édition, 4 thèmes seront mis en avant : Eco-citoyenneté ; Terre de jeux (Paris 2024) ; Intergénérationnel et Découverte de Creil : son histoire, son environnement et son patrimoine.

Dans le cadre de cette campagne de subvention, 10 associations seront subventionnées, représentant un montant total de 6 500,00 €.



Associations	Montant	Actions
AS TIR CREIL	200,00 €	Initiation au tir à la carabine
ASSOCIATION ANIMATION DU MOULIN	400,00 €	Tenue d'une buvette ; Divers jeux avec lots à gagner : Pêche à la ligne, Boules kinder.
BOXING CLUB AGGLOMERATION CREILLOISE	300,00 €	Découverte de la boxe sur un ring mobile
CENTRE GEORGES BRASSENS	800,00 €	Installation de deux structures « tour aventure » ; « multi sauts » et organisation d'olympiades déjantées
COUP DE POUCE SCOLAIRE	760,00 €	Ateliers conviviaux et ludiques autour du jeux (recyclage, activités manuelles, jeux de sociétés...)
DYNAMIK PROJET	750,00 €	Participation à la « Lucarne Officielle »
JEUN'HERO CITE	900,00 €	Tenue d'une buvette, sensibilisation sur le ramassage des déchets, tournoi de PlayStation et de Ping pong
MOVE	410,00 €	Parcours et stands de jeux, défis sportifs, Zumba en famille
POUR UN SOURIRE	1 480,00 €	Parcours sportifs, sensibilisation au recyclage, visite Musée Quai Branly, bateaux mouches balade en rosalie sur le plateau Rouher
LES ANTILLAIS DE CREIL	500,00 €	Tenue d'une buvette, déambulation inauguration
TOTAL	6 500,00 €	

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le conseil municipal sera amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Vous êtes appelés à voter.



■ **Le conseil municipal :**
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 13 juin 2022,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Considérant la participation de certaines associations, à « Creil, c'est l'été »,
 Considérant les projets présentés par les associations,
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : **33** Pour : **33** Contre : **0** Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2022, l'attribution de subventions de fonctionnement et sur projet suivantes :

Associations	Subventions
AS TIR CREIL	200,00 €
ASSOCIATION ANIMATION DU MOULIN	400,00 €
BOXING CLUB AGGLOMERATION CREILLOISE	300,00 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	800,00 €
COUP DE POUCE SCOLAIRE	760,00 €
DYNAMIK PROJET	750,00 €
JEUN'HERO CITE	900,00 €
MOVE	410,00 €
POUR UN SOURIRE	1 480,00 €
LES ANTILLAIS DE CREIL	500,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **28 JUIN 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
 Jean-Claude VILLEMANN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en sous-préfecture le **29 JUIN 2022**
 et publication ou notification le **29 JUIN 2022**
 affiché le **28 JUIN 2022**
 CREIL, le **29 JUIN 2022**

Maire de Creil
 Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
 La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
 Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 28/06/2022

SLO

ID : 060-216001743-20220627-DLRG220627010-DE